

# Séminaire annuel IDEEA :

## « Evaluation des apprentissages défis et opportunités »

Université Paris-Est  
24 novembre 2014

# La validation des acquis de l'expérience (VAE)

- La validation des acquis est un dispositif ancien qui démarre en 1934 avec le titre d'ingénieur de l'Etat
- le décret de 2012 instaure une 4<sup>o</sup> voie de certification la validation des acquis de l'expérience au même titre que la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage.
- C'est une innovation majeure l'expérience notamment professionnelle produisant les mêmes effets que la formation classique et notamment le face à face pédagogique

# Peuvent donner lieu à validation

les acquis de l'expérience correspondant à l'exercice, continu ou non, pendant une durée cumulée d'au moins trois ans:

- d'activités salariées,
- non salariées
- bénévoles.

Ces acquis doivent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme postulé.

# Une approche nationale de la VAE

- Souci d'une démarche partagée : processus VAE commun aux universités
- Plan national de formation des acteurs : conseillers VAE, référents pédagogiques, jurys
- Groupe national de réflexion autour de la VAE destinée à faire évoluer le pratiques
- Engagement « qualité »

# L'évaluation réunit directement ou indirectement

4 protagonistes voire 5 :

- le candidat,
- l'accompagnateur
- le jury universitaire
- le jury professionnel
- et parfois l'entreprise dans le cadre d'une VAE- GRH

# L'évaluation dans le cadre de la VAE : une découverte

- Pas « d'outils » à l'origine mais développement de grilles d'analyse des activités et des compétence.
- Pas « d'Esperanto » si ce n'est l'approche « compétences » mais des diplômes rarement déclinés en compétences
- Des référentiels métier vs diplôme pas toujours complémentaires
- Difficulté pour les universitaires à penser l'analyse des pratiques professionnelles
- Une évaluation complexe compte tenu de parcours professionnel des candidats rarement linéaires

# L'évaluation dans le cadre de la VAE : une découverte

- Le choc des cultures des jurys : universitaire et professionnel
- La compensation qui nous distingue d'autres certificateurs qui valident unité par unité.
- L'évaluation doit permettre aussi la prescription individuelle destinée à l'acquisition des compétences manquantes (FTLV)

# L'évaluation est très complexe ...

- Elle doit permettre de préciser les compétences du candidat validées mais...
- elle doit également préparer la prescription en cas de validation partielle
- Pour y parvenir l'accompagnement est clé même s'il est optionnel.

# L'accompagnement prépare l'évaluation

- Le rôle de l'accompagnement est clé même si cet accompagnement est optionnel
- Lien entre le candidat et le jury est réalisé par l'accompagnateur
- Il se finalise via un dossier de demande de validation des acquis
- Il doit apporter la preuve de ses compétences qui doivent entrer en comparaison avec le référentiel du diplôme même si on ne peut exiger d'un candidat à la VAE qu'il maîtrise l'exhaustivité du référentiel.

# L'accompagnement est fonction ....

- du candidat
- de son parcours professionnel et professionnel
- de son projet
- du diplôme visé
- et aussi du jury

# Conclusion :

## la VAE ... 12 ans plus tard

- 40 000 validations
- 22 000 validations totales
- 4-5% des certifications en formation continue passent par la VAE
- 12-15% des certifications formation continue en LP et master
- Apparition depuis 3 ans de la VAE doctorale

# La VAE concerne

- Surtout les cadres : 45 à 50% des VAE
- mais également les professions intermédiaires : 30 à 40% des VAE
- des candidats de plus en plus âgés
- une très grande majorité d'actifs (plus de 85% des candidats)